

SOUS COUVERT DU CORONAVIRUS CASSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La crise sanitaire a un effet anxiogène sur les travailleurs/euses et en plus la direction en a ajouté avec la flexibilité. Les agents de conduite sont dans l'obligation de téléphoner pour connaître leurs horaires après un repos. Le non respect de la RER C 15 et le coronavirus créent de nouveaux risques psycho-sociaux. Petit rappel au début du confinement, on était en astreinte joignable à tout moment ; on devait être disponible pour aller travailler dans l'heure. Puis finalement c'était du chômage partiel. Peut-on être au chômage partiel et en astreinte ? **NON**. Ce virus n'attaque pas uniquement les voies respiratoire mais aussi les conditions de travail.

LA DIRECTION DU RER A MIS EN PLACE UNE STRATÉGIE AVEC UN PLAN ET LE BUT EST SIMPLE : LA PRODUCTIVITÉ !

Pour que le plan fonctionne, elle joue de la désinformation avec une note de service comme la RER-TRAN-A-2020-I-000031 du 15 mai 2020. Elle a pour but de réorganiser le travail en déréglementant la RER C 15, mais surtout elle modifie l'organisation de nos vies privées. Cela est totalement illégal et, est un coup bas de la direction.

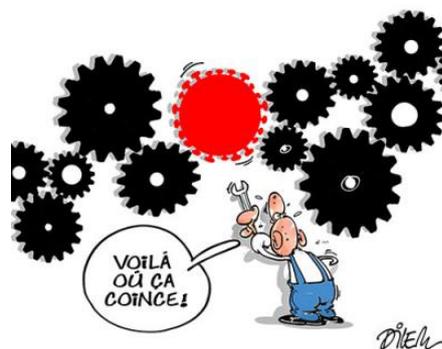
Les agents des gares et des conducteurs/trices ont pris des risques pendant cette pandémie pour eux et leurs familles. La seule reconnaissance de la Direction, en retour, est de ne pas respecter la RER C 15. Pour se faire, elle use de son outil managérial par excellence, l'empathie manipulatrice : culpabilité, volontariat, chantage, liberté d'obéir et la servitude volontaire , ect ...

Elle a augmenté la productivité sur les salarié-es travaillant. La répartition monte les services avec les moyens qu'on lui donne. Donc, il y a bien une volonté délibéré de ne pas respecter la RER C 15 et nous connaissons ses capacités à former des pseudo conducteur très rapidement pour casser les grèves.

Le non-respect des articles de la RER C 15 permet d'augmenter la flexibilité et de diminuer l'effectif nécessaire pour l'offre. Cerise sur le gâteau, l'effectif économisé des conducteurs en chômage partiel est pris en charge par la caisse de la sécurité social.

Revenons à la réalité, la RER C 15 est une partie importante de nos conditions de travail. A nous de la faire respecter.

CORONAVIRUS:
L'ÉCONOMIE MONDIALE AU RALENTI



ENSEMBLES ET SOLIDAIRES, SOYONS À L'OFFENSIVE CONTRE LE DÉCONFINEMENT DES PROFITS SUR LE DOS DU COVID